



Procédure de consultation  
FER No 21-2019

Personne responsable:  
Mme C. Lance Pasquier

Date de réponse:  
13.06.2019

### **Modification de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale**

Le projet en consultation vise à adopter les mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial), adressées à la Suisse dans le cadre d'un examen préliminaire des bases légales régissant l'échange international automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR). Cette mise en œuvre sera évaluée lors de l'examen de la Suisse par les pairs à partir de 2020. Elle sera prise en compte pour la note attribuée par le Forum mondial, qui est un critère décisif pour que la Suisse soit considérée comme un Etat coopératif en matière de transparence fiscale et éviter ainsi son inscription sur des listes d'Etats non coopératifs. Il convient de tout mettre en œuvre pour éviter une telle inscription qui pourrait amener des Etats partenaires à prendre des mesures défensives et nuirait à l'attractivité de la Suisse.

Le projet permet à la Suisse d'exprimer sa ferme volonté de mettre entièrement en œuvre les normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements. La prise en compte des recommandations du Forum mondial renforce la crédibilité et la réputation de la place financière suisse.

Les institutions financières suisses ne doivent pas se voir imposer des obligations plus strictes que celles d'autres Etats. Il convient dès lors de souligner que l'examen effectué par le Forum mondial permet d'assurer une mise en œuvre équivalente des normes internationales dans les places financières concurrentes, ce qui répond à l'intérêt de la Suisse.

La FER soutient dès lors la proposition du Conseil fédéral.

S'agissant toutefois de l'abrogation des dispositions dérogatoires relatives aux institutions financières non déclarantes concernant notamment les fondations, nous prenons acte de l'appréciation du Conseil fédéral qui estime qu'un effet négatif sur la croissance du secteur suisse des fondations est envisageable. Nous invitons dès lors le Conseil fédéral à étudier les possibilités de maintenir la compétitivité de la Suisse dans le secteur des fondations, sans préteriter le respect de la mise en conformité aux normes internationales.